Levée de la suspension visant le fonds immobilier



Vous recevez cette communication parce que votre régime collectif comprend le Fonds immobilier (CIGWL).

Comme vous le savez, nous avons en janvier partiellement levé la suspension temporaire visant le fonds immobilier pour y permettre les cotisations et les transferts entrants. Nous sommes heureux de vous informer que, le 19 avril 2021, la suspension actuelle des transferts sortants et des rachats visant le fonds immobilier sera également levée et que le fonds reprendra ses opérations normales.

La décision de la Canada Vie de suspendre les activités du fonds en raison des conditions du marché entraînées par la COVID-19 a été prise dans l'intérêt des investisseurs. Maintenant que nous avons un niveau de certitude suffisant à l'égard de l'évaluation des propriétés du fonds et des liquidités qui sont disponibles dans celui-ci pour satisfaire à ses engagements opérationnels, nous pouvons lever la suspension entièrement.

Fonds visés

- Fonds immobilier (CIGWL) (LREG)
- Fonds immobilier C (CIGWL) (REGWL)
- Fonds immobilier théorique (CIGWL) (NLREG)

Un investissement judicieux

Le fonds immobilier de la Canada Vie demeure un moyen unique de diversifier un portefeuille de placements. Le fonds investit dans des biens immobiliers de premier ordre qui produisent un revenu à long terme. Il a donné de bons résultats au fil du temps et continue de constituer une excellente composante d'un portefeuille bien équilibré pour les raisons suivantes :

- Un élément unique de diversification qui procure une exposition moindre aux fluctuations importantes du marché des actions
- Une longue feuille de route en matière de résultats stables, avec les revenus immobiliers comme principale source de rendement
- Des avoirs de premier ordre et largement diversifiés
- Une gestion professionnelle

Communication destinée aux participants

Le 12 avril 2021, nous enverrons une <u>communication semblable aux participants de régime</u> leur fournissant des informations importantes sur la reprise des transactions qui ont été interrompues en raison de la suspension.

Retour à la normale des transactions relatives aux fonds

Les participants de régime peuvent effectuer leurs transactions en ligne en ouvrant une session dans le site macanadavieautravail.com ou en composant le 1 800 724-3402 en semaine entre 8 h et 20 h HE.

Les répondants de régime qui détiennent un régime de placement seulement ou qui prennent les décisions de placement pour leurs participants de régime peuvent affecter des cotisations au fonds immobilier en envoyant un courriel à leur spécialiste, Service à la clientèle. Les répondants de régime qui détiennent un régime de placement seulement peuvent également demander un rachat ou un transfert à partir du fonds en envoyant un courriel à leur spécialiste, Service à la clientèle.

Reprise des transactions qui avaient été modifiées en raison de la suspension

Cotisations et transferts entrants

Lorsque la suspension a été annoncée, les directives visant à affecter les nouvelles cotisations et les placements venant à échéance au fonds immobilier ont été modifiées de manière à ce que les sommes soient plutôt affectées au fonds du marché monétaire ou au compte à intérêt quotidien. Cette modification ou toute autre modification apportée aux directives de placement ne sera pas automatiquement annulée pour inclure le fonds immobilier. Les répondants de régime offrant des régimes de placement seulement ainsi que ceux qui prennent les décisions de placement pour leurs participants de régime peuvent changer

Levée de la suspension visant le fonds immobilier



les directives visant les nouvelles cotisations ou les placements venant à échéance de sorte que les sommes soient affectées au fonds immobilier, et ce, en envoyant un courriel à leur spécialiste, Service à la clientèle. Les participants de régime peuvent modifier les directives visant les nouvelles cotisations ou les placements venant à échéance pour inclure de nouveau le fonds immobilier en ligne ou en nous appelant.

- Les répondants de régime peuvent transférer les sommes accumulées dans le fonds du marché monétaire ou le compte à intérêt quotidien depuis la suspension vers le fonds immobilier. Aucuns frais ne seront exigés à l'égard de ces changements.
- Si vos clients avaient auparavant recours aux prélèvements automatiques sur le compte (PAC) pour cotiser au fonds et qu'ils désirent recommencer à le faire, ils devront nous donner de nouvelles directives à cette fin, ce qui peut être fait en ligne.

Rachats et transferts sortants

• Si nous retenions des **transactions visant à transférer des parts du fonds immobilier** vers une autre institution financière, nous transférerons les actifs vers celle-ci le 19 avril 2021, au moyen de la valeur unitaire à cette date, qui peut être supérieure ou inférieure à celle qui avait cours à la date de la demande.

Versements de revenu

• En raison de la suspension, les directives pour les versements de revenu ont été rajustées afin d'en exclure le fonds immobilier. À compter du 19 avril, les participants de régime pourront inclure leurs avoirs en parts du fonds immobilier dans leurs directives de versement, et les versements à partir de ce fonds pourront désormais être effectués au-dessus du minimum et jusqu'au maximum qui ont été définis (le cas échéant). Les participants de régime peuvent consulter les renseignements sur leurs versements planifiés en ligne et nous appeler s'ils désirent apporter des changements.

Rééquilibrage

• Le service de rééquilibrage automatique a été désactivé pendant la suspension et ne sera pas remis en vigueur automatiquement. À compter du 19 avril, les participants de régime qui ont fourni des directives associées au fonds immobilier pourront activer le service en ligne pour qu'il inclue le fonds. Les répondants d'un régime de placement seulement peuvent envoyer un courriel à leur spécialiste, Service à la clientèle.

Renseignements supplémentaires

- Des commentaires et renseignements à jour relatifs au fonds sont accessibles à la section **Plus d'information** dans la partie inférieure du site Web de Conseillers immobiliers GWL.
- Vous trouverez un Survol du fonds sur <u>grsaccess.com</u>, qui contient plus de renseignements sur le fonds immobilier, notamment sur ses données historiques et ses objectifs.
- Le site canadavie.com renferme une <u>section sur le fonds immobilier</u> à l'intention des participants de régime, qui comprend une foire aux questions.

Nous vous remercions de votre patience pendant ce processus.

Si vous avez des questions, communiquez avec votre représentant en produits collectifs de la Canada Vie.

Nous vous prions d'agréer nos salutations distinguées.

L'unité d'exploitation Client collectif